

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 14 juillet 2020.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-154

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

5.3 Autorisation de signature emprunts et garanties;
6.1.3 Approbation règlement n° 20-999 – Ville de Saint-Félicien;
7.10 Contribution – Piste cyclable entre La Doré et Saint-Félicien;
14.1 Affichage – Interdiction de cannabis.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-155

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 9 juin 2020

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 9 juin 2020 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour

Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n^{os} 1 à 16 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-156

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Ashini consultants inc.	5 691,26	\$
Baillargeon, Yanick	295,60	
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	820,93	
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	350,11	
Cogéco Média	1 149,75	
Constructo SÉAO	62,28	
Druide informatique	224,78	
ESRI Canada ltée	6 087,71	
Ferlac Roberval inc.	202,15	
Gagnon, Mario	107,96	
Groupe D-Tech inc.	10 159,49	
Construction HPL	12 530,34	
Pro Gestion	344,93	
Trium Médias inc.	1 144,00	
Laplante, Noémie	83,19	
Laprise environnement	132,22	
Larouche, Sophie	195,48	
Leclerc, Francis	320,20	
Ma réussite scolaire	563,38	
Mégaburo inc.	1 404,04	
Pitney Bowes	10,35	
Plourde, Cindy	701,10	
Les Productions Patrick Bourget	229,95	
Pulsar informatique inc.	1 909,75	
Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.	1 691,28	
Télénet informatique inc.	733,75	
Valois, Jacques	212,70	
Visa Desjardins	25,00	
Vision Informatik inc.	3 197,45	
Total fonds MRC	50 581,13	\$
Ministre des finances	749,63	\$
Total fonds TNO	749,63	\$
Globalstar	2 622,49	\$
Produits Shell Canada	315,02	
Vitrierie d'auto Saguenay (Roberval) ltée	316,18	
Total fonds villégiature	3 253,69	\$
AGIR	680,65	\$
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	1 798,79	

Sylvilac enr.	376,70
Trium Médias inc.	404,85
Total fonds TPI	3 260,99 \$
Total des fonds	57 845,44 \$

Point n° 5.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-157

Sujet : Autorisation de signature – Emprunts et garanties

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que les signataires autorisés à signer les emprunts et garanties engageant le crédit de la MRC du Domaine-du-Roy et devant être négociés à la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy en ce qui concerne tous les comptes bancaires de la MRC du Domaine-du-Roy, soient les titulaires des fonctions suivantes :

- le préfet ou le préfet suppléant;
- le directeur général ou le directeur général adjoint.

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-158

Sujet : Adoption – Règlement n° 268-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2015;

Attendu que les articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC du Domaine-du-Roy de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Attendu que le 21 janvier 2019, dans la décision n° 420897, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a ordonné l'exclusion d'une partie de la zone agricole de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, afin de régulariser l'occupation en zone agricole de plusieurs équipements de nature publique et municipale, notamment la patinoire, la maison des jeunes et le parc de planche à roulettes;

Attendu que le 6 mars 2019, la Municipalité de Chambord a déposé une demande à la MRC du Domaine-du-Roy visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé dans le but d'agrandir la zone industrielle située au carrefour des routes nationales 155 et 169 en modifiant les limites de son périmètre d'urbanisation;

Attendu que le 9 avril 2019, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté la résolution n° 2019-068 en vertu de laquelle le conseil accepte la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé déposée par la Municipalité de Chambord;

Attendu que la MRC a eu des échanges avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur la version préliminaire du règlement et qu'elle a considéré les commentaires reçus;

Attendu que le 12 mars 2020, le conseil de la MRC a adopté un projet de règlement, lequel a été transmis au ministre, tel que le permet l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'un avis de motion a également été donné le 9 juin 2020, conformément aux dispositions du Code municipal;

Attendu que conformément au décret n° 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, une consultation publique écrite a été tenue du 30 avril au 15 mai 2020 et qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Attendu que conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement a reçu, le 1^{er} juin 2020, un avis du MAMH demandant certaines modifications, lesquelles ont été apportées;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement n°268-2020 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation des municipalités de Chambord et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean.

Que copie du règlement et de la résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour avis.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-159

Sujet : Adoption – Projet de règlement n° 278-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir l'affectation récréative à même l'affectation agroforestière adjacente au Club Tobo-Ski à Saint-Félicien

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2015;

Attendu que les articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC du Domaine-du-Roy de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Attendu que le 11 juillet 2019, la Ville de Saint-Félicien a déposé une demande à la MRC du Domaine-du-Roy visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre au Club Tobo-Ski de mettre en œuvre la phase II de son projet de village alpin;

Attendu que le 10 septembre 2019, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté la résolution n° 2019-203 en vertu de laquelle le conseil accepte la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé en lien avec le développement de la phase II du village alpin déposé par la Ville de Saint-Félicien;

Attendu que le 30 mars 2020, la Ville de Saint-Félicien a adopté une deuxième demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy visant la mise en œuvre des phases III et IV du village alpin du Club Tobo-Ski;

Attendu que le 14 avril 2020, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté la résolution n° 2020-080 en vertu de laquelle le conseil accepte la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé en lien avec le développement des phases III et IV du village alpin déposé par la Ville de Saint-Félicien;

Attendu qu'un plan de développement favorisant le concept de villégiature « verte » a été préparé par M^{me} Fabienne Mathieu, urbaniste, de la firme Écogestion Solutions;

Attendu que le développement des phases II, III et IV se voudra respectueux du concept de villégiature « verte » présenté dans le plan de développement de la firme Écogestion Solutions;

Attendu que la MRC a eu des échanges avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur la version préliminaire du règlement et a considéré les commentaires reçus;

Attendu qu'en vertu de l'article 50 de la Loi, la MRC peut demander au ministre son avis sur la modification proposée;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement n°278-2020 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy afin d'agrandir l'affectation récréative à même l'affectation agroforestière adjacente au Club Tobo-Ski de Saint-Félicien.

De transmettre, pour avis, une copie du projet de règlement n° 278-2020 à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Qu'une consultation publique écrite soit prévue du 17 juillet au 31 juillet 2020, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-049 du 4 juillet 2020.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-160

Sujet : Approbation règlement n° 20-999 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement de la Ville de Saint-Félicien modifiant le règlement de zonage n° 18-943 en vue d'apporter des modifications concernant les points de vente de cannabis et les lieux de production, de transformation ou d'entreposage des produits du cannabis.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-161

Sujet : Mandat au Groupe multiconseil agricole Saguenay–Lac-Saint-Jean – Plans d'entretien des branches 12, 19 et 21 de la rivière du Castor

Attendu qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la MRC du Domaine-du-Roy a la responsabilité de la gestion des cours d'eau de son territoire;

Attendu qu'elle peut y réaliser des travaux d'enlèvement des obstructions menaçant la sécurité des personnes et des biens, ainsi que des travaux d'entretien et d'aménagement du cours d'eau;

Attendu les trois demandes d'entretien déposées sur les branches 12, 19 et 21 de la rivière du Castor à Saint-Prime, afin de réaliser les travaux nécessaires à l'écoulement de l'eau;

Attendu l'offre de service sollicitée auprès du Groupe multiconseil agricole Saguenay–Lac-Saint-Jean pour produire les plans et devis nécessaires pour les appels d'offres et la réalisation des travaux;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à Groupe multiconseil agricole Saguenay–Lac-Saint-Jean le mandat de produire les plans et devis nécessaires pour les appels d'offres et la réalisation des travaux d'entretien sur les branches 12, 19 et 21 de la rivière du Castor à Saint-Prime, et ce, pour une somme de 3 140 \$, plus les taxes applicables.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-162

Sujet : Adoption du projet « Zoom sur Roberval » – Fonds de développement hydroélectrique

Attendu la demande d'aide financière d'une somme de 50 000 \$ soumise par la Ville de Roberval au volet local du Fonds de développement hydroélectrique pour la réalisation du projet « Zoom sur Roberval »;

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projets qui a procédé à l'analyse de cette demande permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement hydroélectrique;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière provenant du volet local du Fonds de développement hydroélectrique à la Ville de Roberval pour la réalisation du projet « Zoom sur Roberval », et ce, d'une somme de 50 000 \$.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-163

Sujet : Adoption de projets – Fonds régions et ruralité

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds régions et ruralité;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds régions et ruralité :

Volet local

1. Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets – École Jolivent de Chambord : Ma cour de rêve/Aménagement parc-école :	4 000 \$
2. Corporation des loisirs de Saint-François-de-Sales : Dépanneur/Comptoir alimentaire :	9 000 \$
	<u>13 000 \$</u>

Volet territorial

MRC du Domaine-du-Roy – Table des partenaires en santé et qualité de vie : Outil de communication :	2 841 \$
	<u>2 841 \$</u>

Programme de soutien à la mobilisation

1. Cégep de Saint-Félicien : La nuit de la création :	1 000 \$
	<u>1 000 \$</u>

Point n° 7.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-164

Sujet : Adoption de projets – Fonds d'urgence communautaire COVID-19

Attendu le fonds d'urgence communautaire mis en place par la MRC du Domaine-du-Roy (résolution n° 2020-092) dans le contexte de la COVID-19;

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le fonds d'urgence communautaire;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du fonds d'urgence communautaire :

Fonds d'urgence communautaire

1. Entraide amicale Saint-François-de-Sales : Frais de transport pour popote roulante du 30 juin au 31 octobre 2020 :	2 125 \$
2. Six maisons des jeunes du territoire (Maison des jeunes Saint-Prime) et la Maison des jeunes Lac-Bouchette : Dépenses liées à la crise sanitaire et aux mesures de déconfinement à raison de 500 \$ par organisme pour un total de 3 500 \$.	3 500 \$
Total :	<u><u>5 625 \$</u></u>

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-165

Sujet : Embauche chargée de projet – Municipalité amie des aînés

Attendu la convention d'aide financière intervenue avec le ministre responsable des Aînés pour la réalisation du processus d'élaboration de la démarche Municipalité amie des aînés;

Attendu que l'embauche d'une chargée de projet est nécessaire pour l'élaboration de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Attendu qu'à la suite du processus de sélection, le comité de sélection recommande l'embauche de M^{me} Marick Noël;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M^{me} Marick Noël, à titre de chargée de projet, pour l'élaboration de la démarche Municipalité amie des aînés, et ce, à compter du 31 août 2020 pour une durée de douze mois;

Que M^{me} Marick Noël soit embauchée avec un statut d'employée temporaire.

Que sa rémunération corresponde à l'échelon 1 de la catégorie 1A de la politique de gestion du personnel de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-166

Sujet : Adoption du rapport de reddition de comptes 2019-2020 – Fonds de développement des territoires

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy doit soumettre annuellement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un rapport d'activité dans le cadre du processus de reddition de compte du Fonds de développement des territoires au 30 juin 2020;

Attendu le dépôt du rapport annuel d'activité pour l'année 2019-2020, lequel présente la liste des engagements financiers, le tout devant faire l'objet d'un transfert sur le site officiel de reddition de compte du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que la MRC a respecté ses engagements et a déposé le rapport annuel d'activité 2019-2020 au Ministère et sur le site Internet de la MRC dans le délai prescrit;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport annuel d'activité du Fonds de développement des territoires pour l'année 2019-2020 et d'autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-167

Sujet : Coopérative de service de remplacement agricole – Contribution financière

Attendu le projet de Coopérative de service de remplacement agricole de l'Union des producteurs agricoles;

Attendu que ce projet vise à assurer la pérennité des entreprises agricoles et à permettre aux producteurs de la région d'améliorer leur qualité de vie et leur santé globale afin d'apporter une continuité des opérations de l'entreprise agricole lors de situations d'urgence;

Attendu que l'Union des producteurs agricoles du Saguenay–Lac-Saint-Jean sollicite l'ensemble des municipalités régionales de comté et la Ville de Saguenay pour contribuer à ce projet à raison de 5 000 \$ par année, de 2020 à 2023;

Attendu que ce projet est ciblé prioritaire par le chantier Agroalimentaire et qu'il cadre avec le Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire 2018-2025 – Axe 2 : Relève et main-d'œuvre, et plus spécifiquement avec l'Axe 3 : Explorer les modèles de partage de travailleurs (de type Coopérative d'utilisation de main-d'œuvre partagée (CUMO) ou autre);

Attendu que ce projet a été initié par le CLD Domaine-du-Roy pour ensuite être propulsé à l'échelle régionale;

Attendu qu'à titre d'instigateur du projet, il est prévu une place pour un représentant du CLD, en l'occurrence M. Gervais Laprise, lequel pourra également contribuer par son expertise au développement du projet régional;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une contribution financière au projet régional de Coopérative de service de remplacement agricole pour une somme de 5 000 \$ par année, de 2020 à 2023, et ce, conditionnellement au financement et à la participation des autres territoires.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-168

Sujet : Nomination d'un représentant – Fonds de recherche agroalimentaire axé sur l'agriculture nordique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (FRAN-02)

Il est proposé par M. Michel Simard, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Gervais Laprise, conseiller du secteur agroalimentaire au CLD du Domaine-du-Roy, soit nommé à titre de représentant de la MRC du Domaine-du-Roy au sein du conseil d'administration du FRAN-02.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-169

Sujet : Adoption du projet « Mise à l'eau »/Municipalité de Lac-Bouchette – Fonds de développement hydroélectrique

Attendu la demande d'aide financière d'une somme de 47 000 \$ soumise par la Municipalité de Lac-Bouchette au volet local du Fonds de développement hydroélectrique pour la réalisation du projet « Mise à l'eau »;

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projets qui a procédé à l'analyse de cette demande permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement hydroélectrique;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière provenant du volet local du Fonds de développement hydroélectrique à la Municipalité de Lac-Bouchette pour la réalisation du projet « Mise à l'eau », et ce, d'une somme de 47 000 \$.

Point n° 7.9 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-170

Sujet : Protocole d'entente – Aide financière pour le projet d'épuration des eaux usées du Village historique de Val-Jalbert

Attendu l'aide financière de 1 025 302 \$ obtenue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère de la Culture et des Communications pour le projet d'épuration des eaux usées du Village historique de Val-Jalbert;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère de la Culture et des Communications, concernant une aide financière de 1 025 302 \$ pour concrétiser le projet d'épuration des eaux usées du Village historique de Val-Jalbert.

Que M. Yanick Baillargeon, préfet, soit autorisé à signer le protocole d'entente pour et au nom de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.10 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-171

Sujet : Contribution – Piste cyclable entre La Doré et Saint-Félicien

Attendu qu'en août 2017, la Municipalité de La Doré annonçait l'obtention d'une aide financière importante de 1 150 000 \$ du Fonds des petites collectivités pour la mise en place d'un lien cyclable entre le Moulin des Pionniers de La Doré et le Zoo sauvage de Saint-Félicien;

Attendu que le 10 octobre 2017, par sa résolution n° 20017-234, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy accordait une aide financière de 250 000 \$ à la Municipalité de La Doré afin de compléter le financement du projet dont les coûts étaient alors estimés à 1 725 000 \$;

Attendu que devant la difficulté à obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux, le projet a subi un certain retard et qu'à la suite d'une actualisation des coûts, ceux-ci sont maintenant estimés à 2 195 000 \$, soit une augmentation de 470 000 \$;

Attendu que les municipalités de La Doré et Saint-Félicien ont adressé une demande de contribution supplémentaire à la MRC du Domaine-du-Roy afin d'assurer le financement d'une partie de l'augmentation des coûts;

Attendu que les membres du conseil de la MRC considèrent qu'il s'agit d'un projet structurant qui apporte un complément intéressant à la véloroute des Bleuets, tout en contribuant à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des citoyens de la MRC;

Attendu que la mise en œuvre du projet amènera des retombées économiques importantes pour le milieu et qu'il s'agit d'un complément intéressant à l'offre touristique territoriale;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière additionnelle de 100 000 \$ à la Municipalité de La Doré pour la réalisation du projet de piste cyclable reliant le Moulin des Pionniers de La Doré et le Zoo sauvage de Saint-Félicien.

Que la somme soit financée à parts égales entre le surplus accumulé de la MRC et le Fonds régions et ruralité (enveloppe discrétionnaire de la MRC).

Point n° 9.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-172

Sujet : Transport collectif – Horaire applicable au service de transport collectif interurbain Roberval–Saint-Félicien par taxibus

Attendu que par l'adoption du règlement n° 249-2017 le 26 septembre 2017, la MRC du Domaine-du-Roy s'est prévalu des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal et qu'elle a déclaré sa compétence dans le domaine du transport collectif et adapté de personnes à l'égard de toutes les municipalités de son territoire;

Attendu que la MRC a également adopté le règlement n° 250-2017 relatif à l'organisation du transport collectif et adapté de personnes dans la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que ce règlement a pour objectifs de prévoir l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC du Domaine-du-Roy et de décrire de façon sommaire les services offerts;

Attendu que les articles 7 et 8 du règlement n° 250-2017 prévoient que le conseil de la MRC peut, par résolution, modifier le parcours, la fréquence, l'horaire et la tarification des services de transport collectif offerts sur son territoire;

Attendu que Accès Transport Domaine-du-Roy, organisme mandataire de la MRC pour l'organisation et la fourniture de services en transport collectif et adapté de personnes, a mis en place un service de transport collectif interurbain par taxibus reliant les villes de Saint-Félicien et de Roberval, et ce, deux fois par semaine;

Attendu que le conseil d'administration d'Accès Transport Domaine-du-Roy recommande au conseil de la MRC du Domaine-du-Roy de modifier l'horaire de ce service pour le rendre disponible du lundi au vendredi;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy modifie la fréquence du transport collectif interurbain par taxibus reliant les villes de Saint-Félicien et de Roberval pour l'offrir cinq jours par semaine, soit du lundi au vendredi.

Que la tarification applicable au service demeure celle actuellement en vigueur.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-173

Sujet : Embauche – Chargé de projet/Véloroute des Bleuets

Attendu qu'en novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets recommandait à l'ensemble des municipalités régionales de comté d'adopter le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023;

Attendu que le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 (PGIC) prévoit 9,6 M\$ d'investissements pour des projets de bonification de la véloroute;

Attendu la recommandation du comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets de procéder à l'embauche d'un chargé de projet responsable de la mise en œuvre du PGIC;

Attendu que la direction de la MRC du Domaine-du-Roy a procédé à la publication d'un appel de candidatures pour pourvoir le poste au sein du Service de l'aménagement du territoire;

Attendu qu'au terme du processus de sélection, le comité d'embauche recommande de retenir la candidature de M. Jérémy Tremblay, détenteur d'un baccalauréat en génie civil de l'Université Laval;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Jérémy Tremblay à titre de chargé de projet pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, et ce, à compter du 13 juillet 2020.

Que M. Jérémy Tremblay soit embauché avec un statut d'employé temporaire.

Que la rémunération de M. Tremblay corresponde à l'échelon 3 de la catégorie 1A de la grille de rémunération du personnel pour l'année 2020.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-174

Sujet : Contrats de service Internet et de lignes téléphoniques

Attendu la nécessité de renouveler les contrats de services Internet desservant les organisations municipales ainsi que certains organismes publics et la nécessité d'améliorer la fiabilité des services déployés par le réseau de fibres optiques de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu les soumissions reçues de trois fournisseurs pouvant offrir le service aux endroits requis;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les soumissions suivantes de Télénét Informatique inc. pour des contrats d'une durée de trente-six mois :

- Fourniture d'un service Internet dédié 150/150 illimité pour le lien « administration » au montant mensuel de 510 \$;
- Fourniture d'un service Internet câble 200/30 Mbps pour le lien « organismes publics » au montant mensuel de 155,75 \$ plus des frais d'installation de 249 \$;
- Modification du contrat des lignes téléphoniques SIP d'une durée résiduelle de trente-six mois afin d'appliquer un escompte de 5 % et établissant le nouveau coût mensuel à 792,73 \$.

Départ de M. le conseiller, Gérald Duchesne.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-175

Sujet : Mandat – Plan de main-d'œuvre des services municipaux

Attendu le plan de main d'œuvre de l'ensemble des organisations municipales de la MRC du Domaine-du-Roy déposé en janvier 2020;

Attendu l'acceptation, par la résolution n° 2020-093, que le processus d'évaluation de certains scénarios de mises en commun entre les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, Saint-André et Saint-François-de-Sales, faisant suite au plan de main-d'œuvre, puisse bénéficier de l'aide financière consentie à la MRC du Domaine-du-Roy par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale;

Attendu la recommandation des municipalités participantes afin que la MRC accepte l'offre de service de Pro Gestion d'une somme de 20 800 \$ plus taxes et frais afin de procéder à l'élaboration des plans d'action spécifiques de mise en commun des services municipaux entre ces municipalités;

Attendu que cette démarche innovante pourra avoir des répercussions sur les autres municipalités du territoire et leur servir de modèle;

Par conséquent, il est proposé par M. Michel Simard, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Pro Gestion pour l'élaboration des plans d'action spécifiques de mise en commun des services municipaux entre les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, Saint-André et Saint-François-de-Sales, et ce, d'une somme de 20 800 \$ plus les taxes applicables et les frais encourus.

Que la MRC du Domaine-du-Roy contribue à raison de 50 % du coût du projet en excédent de la subvention attribuée par le MAMH au montant de 13 142 \$;

Que les quatre municipalités participantes assument le solde du financement du projet à parts égales.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-176

Sujet : Acceptation de projets – Politique de retour de taxes 2020

Attendu la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature mise en place pour le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu les demandes déposées par les villégiateurs pour la réalisation de différents projets dans chacun des secteurs de villégiature définis par la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature en 2020;

Attendu l'analyse et les recommandations effectuées par les permanents de la MRC du Domaine-du-Roy relativement aux différents projets déposés et à la bonification des sommes disponibles à même les fonds provenant du Programme d'aménagement durable des forêts et des fonds réservés du TNO pour les traverses de cours d'eau;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les montants recommandés d'aide financière à la suite de l'analyse des différents projets déposés dans le cadre de la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour l'année 2020, et ce, pour une somme de 206 560 \$.

M. Yanick Baillargeon s'est retiré des discussions pour ce point de l'ordre du jour.

Point n° 13.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-177

Sujet : Mandat à Larocque Cournoyer ingénieurs – Confection de plans et devis pour la reconstruction du pont H022-037 (lac Houvrard)

Attendu qu'en juin dernier, un projet de reconstruction du pont H022-037 situé à la décharge du lac Houvrard a été déposé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de l'appel de projets pour la restauration de traverses de cours d'eau;

Attendu que le coût de ce projet est estimé à environ 127 047 \$ incluant les honoraires professionnels;

Attendu que la participation financière de la MRC correspondrait à 10 % de cette somme environ;

Attendu qu'une offre de services a été demandée à Larocque-Cournoyer, ingénieurs de La Tuque, afin de préparer les plans et devis d'un pont 100 % bois;

Attendu que la proposition déposée par l'entreprise s'élève à 8 500 \$ plus les taxes pour ce mandat;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à Larocque-Cournoyer ingénieurs le mandat de préparation des plans et devis pour la reconstruction du pont H022-037, situé à la décharge du lac Houvrard, et ce, pour une somme de 8 500 \$ plus taxes.

Point n° 13.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-178

Sujet : Autorisation d'appel d'offres – Reconstruction du pont H022-037 (lac Houvrard)

Attendu qu'en juin dernier, un projet de reconstruction du pont H022-037 situé à la décharge du lac Houvrard a été déposé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de l'appel de projets pour la restauration de traverses de cours d'eau;

Attendu que le coût de ce projet est estimé à environ 127 047 \$, incluant les honoraires professionnels;

Attendu que la participation financière de la MRC correspondrait à 10 % de cette somme environ;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Service de l'aménagement du territoire à lancer un appel d'offres afin d'obtenir des propositions pour la reconstruction du pont H022-037.

Point n° 13.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-179

Sujet : Autorisation de signature – Bail de location/Site de collecte de matières résiduelles de la Branche-Ouest

Attendu que, lors de l'adoption du budget 2020, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy avait convenu de mettre en place un site de collecte de matières résiduelles et de recyclage dans le secteur Branche-Ouest du territoire non organisé;

Attendu qu'une demande d'utilisation du territoire public a été déposée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) afin d'obtenir les autorisations nécessaires à l'implantation du site, à proximité du kilomètre 12 du chemin de la Branche-Ouest;

Attendu que l'offre de bail a été transmise à la MRC le 23 juin dernier par le MERN;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, à signer le bail à intervenir avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la mise en place du site de collecte des matières résiduelles et de recyclage du secteur de la Branche-Ouest.

Point n° 14.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-180

Sujet : Affichage – Interdiction de cannabis

Attendu que dans le cadre de la légalisation du cannabis, la MRC du Domaine-du-Roy s'est vue octroyer une aide financière de 70 203 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour les années 2019 et 2020;

Attendu que des sommes sont toujours disponibles dans ce programme;

Attendu que des soumissions ont été demandées auprès d'entreprises du territoire pour la fabrication des affiches;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale à octroyer au plus bas soumissionnaire le contrat de la fabrication d'affiches qui seront fournies aux municipalités du territoire concernant l'interdiction de l'usage du cannabis dans les parcs et lieux publics, et ce, pour une somme maximale de 9 000 \$ plus taxes.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-181

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

Yanick Baillargeon
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général